Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 30/01/2023
ID : 061-200045110-20221213-2022_42-DE

N° 2022-42

SITCOM
Région d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES DE LA RÉGION D'ARGENTAN

Le 13 décembre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation : 01/12/2022

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de voix :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BISSON, Valérie CHESNEL, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Claude FEROUELLE, Frédéric GODET, Philippe GRANDIN, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Éric TOUZOT (suppléant), Jacques VIMONT.

Absents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Claudine BELLENGER, Patrick BELLANGER, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Hubert CHRISTOPHE, Thierry CLÉREMBAUX, Raymond ESNAULT Sylvain GAUDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Jean–Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL.

Objet : Délibération conventionnement avec l'éco-organisme CYCLEVIA pour la collecte des huiles minérales.

Depuis le 1er septembre 2022, les collectivités ont la possibilité de s'enregistrer auprès de CYCLEVIA.

L'enregistrement permet aux collectivités de bénéficier du ramassage gratuit des huiles usagées collectées en déchèterie, et ce partout en France métropolitaine ou en outre-mer. Les collectivités bénéficient également de soutien pour la gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) et pour la communication locale.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer le contrat avec CYCLEVIA pour une collecte gratuite des huiles de vidange.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité le Président à signer un contrat avec CYCLEVIA ainsi que tous les documents pour une collecte gratuite des huiles de vidange.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le :
.....

Et publication ou notification du :
.....

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président

S.I.T.C.O.M ARGENTAN

Publié par Fabienne Prat en qualité de directrice le 30 janvier 2023